



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de
l'Environnement,
de l'Énergie et
de la Mer

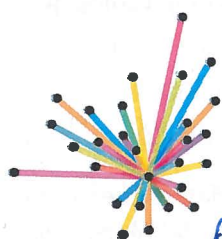
Ministère du
Logement et
de l'Habitat
durable

Programme d'expérimentation

Approches globales des rénovations énergétiques des logements privés

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Pierre MILOVANDITCH

directeur général Haute Qualité de Vie

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

DGALN
PLAN URBANISME CONSTRUCTION
ARCHITECTURE
TOUR PASCAL B
5 Place des Degrés
92055 LA DÉFENSE Cedex

Le secrétaire Permanent Adjoint

Pascal LEMONNIER

Protocole concernant le Programme d'expérimentation d'approche globale des rénovations énergétiques des logements privés

Entre :

Les Ministères de l'Énergie et la Mer, du Logement et de l'Habitat Durable

- Plan Urbanisme Construction Architecture (Coordonnateur du Programme d'expérimentation)

Et

Bordeaux Métropole (Participant au Programme d'expérimentation)

Protocole concernant le Programme d'expérimentation d'approche globale des rénovations énergétiques des logements privés	1
1. Exposé des motifs.....	3
1.1 Contexte international, européen et national	3
1.2 Les initiatives des Conseils Régionaux et des Métropoles	3
2. Le Programme d'Expérimentation du PUCA sur les approches globales des rénovations énergétiques.....	4
2.1 L'apport des expérimentations pour orienter les politiques publiques et les dispositifs des collectivités.....	4
2.2 Objectifs du Programme d'Expérimentation sur les approches globales des rénovations des logements privés	5
2.2 Le pilotage du Programme d'Expérimentation	6
2.2.1 La coordination du Programme.....	6
2.2.2 Les ateliers du Programme d'Expérimentation.....	6
2.2.3 Le plan d'ensemble des expérimentations.....	6
2.2.4 Financement du Programme et des expérimentations locales.....	7
2.2.5 La constitution de Périmètres d'Innovation Contribuant à la Transition Ecologique (PICTE)	7
3. La participation de Bordeaux Métropole au Programme d'Expérimentation	9
3.1 L'action de Bordeaux Métropole en faveur de la rénovation énergétique des logements ...	9
3.2 Participation de Bordeaux Métropole au Programme d'Expérimentation : Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat et préfiguration d'un opérateur dédié à la rénovation énergétique des bâtiments	10
Première étape : créer la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé	10
Deuxième étape : s'appuyer sur un opérateur de tiers financement	13

1. Exposé des motifs

1.1 Contexte international, européen et national

Les évolutions récentes du contexte international - en particulier l'impulsion de la COP 21 - dessinent un environnement favorable aux politiques nationales en faveur de la transition énergétique : l'accord de Paris de décembre 2015 confirme l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température en dessous de 2°C et de tendre vers 1,5 °C d'augmentation, en se basant sur une révision tous les 5 ans de la contribution des Etats signataires de l'accord.

Cet accord qui devrait entrer en vigueur dès novembre 2016, vient conforter le paquet Énergie-Climat 2030 qui établit le cadre stratégique de l'Union européenne dans sa lutte contre le changement climatique avec l'objectif contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport au niveau de 1990.

En France, **la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte**, a été promulguée en août 2015. Confirmant des objectifs globaux compatibles avec le « paquet Energie-Climat », elle modifie profondément le cadre d'action publique en faveur notamment de **la rénovation énergétique du parc résidentiel privé**, avec l'introduction de dispositions telles que l'introduction d'un carnet numérique de suivi et d'entretien du logement, de l'obligation d'atteindre un niveau de performance énergétique compatible avec les objectifs de la politique énergétique nationale, à l'occasion de la réalisation de travaux, qui peuvent être réalisés en une fois ou en plusieurs étapes, la création d'un fonds de garantie pour la rénovation énergétique, les plateformes territoriales de la rénovation énergétique dont le réseau constitue le « service public de la performance énergétique » ou la définition du statut du tiers-financement au regard de la régulation bancaire.

La loi TECV donne également de nouveaux moyens et un rôle prééminent aux régions qui sont « *l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique [...] favoriser l'implantation de plateformes territoriales de la rénovation énergétique à l'échelle des intercommunalités et les actions qui l'accompagnent, notamment pour lutter contre la précarité énergétique en matière de logement [...]* » et qui doivent définir un programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), visant à définir les actions publiques en faveur de rénovations énergétiques de logements et de locaux d'activités tertiaires, basé notamment sur les plateformes territoriales de la rénovation énergétique.

1.2 Les initiatives des Conseils Régionaux et des Métropoles

Plusieurs conseils régionaux et métropoles se sont d'ores et déjà engagés sur la création de nouveaux outils en vue d'inciter les copropriétés et les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique. Pour y parvenir, il convient de mettre en place les principaux chaînons manquants, au-delà du service public de la performance énergétique, pour faciliter le parcours qui conduit les ménages à l'engagement de travaux et l'adaptation de leurs comportements :

- Une information « unifiée », accessible, compréhensible par les ménages, réutilisable par les différents organismes susceptibles d'intervenir dans la chaîne d'information. Ceci nécessite à la base un système d'information cohérent et partagé, que les différents intervenants (du national au local) devront mettre à jour régulièrement,
- Une offre de conseil et d'accompagnement, d'aide à la décision en amont du projet (tel qu'un audit de bâtiment), pour la réalisation des travaux avec un bon standard de qualité, tout en limitant les paiements d'avance,

- Un amortissement du coût des travaux sur leur durée de vie, en distinguant l'intervention sur le bâti-enveloppe de celle liée au système de chauffage, et intégrant, en copropriété, la part collective (parties communes) et la part individuelle (sur les parties privatives).
- Un accompagnement post-travaux pour sécuriser les économies d'énergie (volet comportemental) et limiter l'effet-rebond.

Il s'agit donc d'une approche globale que l'on peut qualifier de « **Service Intégré de Rénovation Energétique (SIRE)** »¹ ou de « **Service Coordonné de Rénovation Energétique (SCRE)** » dont l'un des principaux facteurs de succès réside dans l'intégration ou la coordination des dimensions : information – conseil – financement - décision - réalisation des travaux - suivi des consommations - mobilisation d'une offre qualifiée des professionnels du bâtiment, à coûts maîtrisés.

Les SIRE et SCRE se concentrent sur les rénovations dites ambitieuses, qui ne constituent qu'une fraction du marché des rénovations (de l'ordre de 1 chantier sur 10) mais représentent une part notable des investissements, et sont autant d'opportunités de diminuer très significativement le niveau des besoins de chauffage/climatisation et de production d'eau chaude sanitaire.

L'intervention des collectivités doit être guidée par l'impératif de susciter la confiance des ménages et de la conserver, d'autant plus qu'il s'agit de chantiers engageants pour les ménages eux-mêmes. **La posture de tiers-de confiance suppose une relation avec les ménages construite sur la durée, au-delà de la préconisation et la réalisation de travaux.**

L'intervention des collectivités sur le marché de la rénovation énergétique, est d'autant plus admissible ou attendue, qu'elle est reliée au suivi de la baisse des consommations d'énergie à la suite des travaux préconisés et réalisés : à la fois élément de preuve de la qualité de ces travaux et impératif collectif dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. L'articulation entre les différents niveaux d'acteurs, du national au local avec un rôle essentiel de coordination au niveau régional, est essentielle pour délivrer un SIRE cohérent auprès des ménages.

2. Le Programme d'Expérimentation du PUCA sur les approches globales des rénovations énergétiques

2.1 L'apport des expérimentations pour orienter les politiques publiques et les dispositifs des collectivités

Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), service interministériel rattaché à la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), dans le cadre de l'animation du Programme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Energie dans le Bâtiment (PREBAT2), a proposé à plusieurs Conseils Régionaux et Métropoles de coopérer à la préparation, puis au pilotage du présent Programme d'Expérimentation visant à configurer puis à tester, par des opérations pilotes sur plusieurs territoires, des mécanismes d'incitation à la réalisation de travaux de

¹ La dénomination de SIRE a été proposée a été proposé dans le cadre des travaux du groupe de travail du Plan Bâtiment Durable sur les financements Innovants de l'efficacité Energétique en 2012. Elle a été reprise par l'ARF dans les propositions remises au gouvernement en juillet 2013 « Rénovation énergétique du logement - Les Régions s'engagent pour un service intégré », puis a été reprise par l'Ademe pour désigner le contenu des prestations de service réalisées par les Plateformes Locales de la Rénovation Energétique des Logements.

rénovation énergétique par les ménages propriétaires de maisons individuelles et les copropriétés (Ci-après le Programme d'Expérimentation ou le Programme).

Le PREBAT2 est une plate-forme nationale de coordination et d'animation de la recherche publique sur l'énergie dans les bâtiments pour la période 2011-2015. Les objectifs et missions du PREBAT sont le développement de technologies, de services, mais aussi des connaissances et des outils pour l'aide à la décision dans les politiques publiques. Le premier objectif affiché pour le PREBAT2 est la réhabilitation du parc au meilleur niveau de performance énergétique.

Le Programme d'Expérimentation vise à s'insérer dans le faisceau des différents dispositifs qui sont susceptibles de faire évoluer l'environnement des SIRE et SCRE, qu'il s'agisse d'initiatives privées ou de projets menés par les services ministériels et les agences de l'Etat.

Il est notamment possible de prendre appui sur :

- l'Ademe, partenaire de plusieurs Régions pour accompagner les collectivités qui répondent aux appels à manifestation d'intérêt pour constituer les Plateformes Locales de la Renovation Energétique (PLRE). L'Ademe lance en outre régulièrement des appels à projet de recherche sur la thématique large des bâtiments (études, des méthodologies, de nouvelles solutions technologiques ou organisationnelles)
- les programmes de l'Anah : « Habiter Mieux » en faveur de l'efficacité énergétique, les interventions en prévention de la dégradation des copropriétés fragiles ;
- l'extension de la démarche EcoCités à la rénovation du logement collectif privé avec de nouveaux financements par le Fonds « Ville de Demain » géré par la Caisse des Dépôts. Le cahier des charges émis à l'occasion de cette extension, vise à titre d'exemple :
 - l'amélioration globale des performances d'un quartier en intervenant auprès des propriétaires privés pour permettre des réhabilitations énergétiques performantes ;
 - un travail sur des typologies de bâtiments avec une opération expérimentale afin de développer des interventions standardisées par type de bâtiment ;
 - la création d'une structure dédiée à des actions de tiers-financement ».
- Le groupe de travail du Plan Bâtiment Durable consacré aux « nouvelles dynamiques de la rénovation » ;
- L'appel à projet lancé par le Plan pour la Transition Numérique sur le Carnet Numérique de suivi et d'entretien du logement.

Les projets retenus dans les cadres de ces programmes et appels à projet, auraient *ipso facto* la possibilité de participer au Programme d'Expérimentation coordonné par le PUCA.

2.2 Objectifs du Programme d'Expérimentation sur les approches globales des rénovations des logements privés

L'objectif du PUCA est de contribuer à des expérimentations de SIRE et SCRE **visant à maximiser l'intérêt, la volonté et la capacité de la majorité des ménages à réaliser des travaux ambitieux au plan énergétique.**

Le Programme constitue un cadre permettant aux Conseils Régionaux et Métropoles associées (ci-après les « Participants » ou les « Participants au Programme ») :

Objectif 1 : de **faciliter les expérimentations locales** (soit une expérimentation à l'échelle d'un projet territorial, soit l'expérimentation d'un mode d'action particulier dans le cadre d'un projet territorial) sur au moins un des trois axes suivants :

- la pertinence des méthodes de communication vis-à-vis des ménages, en particulier la "**copro-compatibilité**" des démarches d'incitation à la réalisation de rénovations énergétiques performantes ;
- la création "**d'écosystèmes**" favorables aux projets locaux ;
- **l'intégration de toutes les sources de financement** avec l'objectif d'optimiser l'effet de levier des ressources publiques.

Objectif 2 : de faciliter les échanges sur les pratiques locales, et leur évaluation entre pairs, la mise en commun d'outils et de développements ;

Objectif 3 : de formuler des propositions pour une évolution du cadre national.

2.2 Le pilotage du Programme d'Expérimentation

2.2.1 La coordination du Programme

Le lancement puis le pilotage du Programme sont organisés sous la coordination du PUCA.

Le comité de pilotage du Programme réunit les collectivités Participants et toutes les institutions concernées : Services ministériels concernés, Ademe, Anah, Caisse des Dépôts, Banque Européenne d'Investissement, Commission Européenne, les autres membres du PREBAT2.

2.2.2 Les ateliers du Programme d'Expérimentation

Le **Programme est ponctué par une série d'ateliers consacrés aux différentes facettes des offres** développées par les collectivités et les opérateurs les plus avancés : depuis la sensibilisation des ménages et la communication, le conseil et l'accompagnement des ménages, l'aide au financement et à la réalisation des travaux jusqu'au suivi des consommations. Ces ateliers permettent de mettre en commun et de confronter les pratiques et expériences de chacun. Les productions des ateliers sont publiées sur le site du PREBAT.

Ces ateliers sont largement ouverts aux différentes parties. Au fur et à mesure des ateliers, le PUCA et les **Participants au Programme échangent sur les demandes d'approfondissement, et les extensions des expérimentations qui leurs paraissent nécessaires.**

2.2.3 Le plan d'ensemble des expérimentations

Après quatre premiers ateliers, un point a été réalisé le 30 juin 2016 avec les principaux partenaires du Programme en vue de consolider les propositions d'expérimentations en un premier plan d'ensemble. Les quelques mois de recul sur le démarrage du Programme ont permis de préciser la contribution du PUCA aux expérimentations :

- Comme instance de formalisation des remontées d'expérience et d'échange entre praticiens ;
- Comme contributeur et financeur des actions qui permettent de constituer un fonds méthodologique, des outils à déployer à l'échelle de plusieurs expérimentations.

Un Plan des expérimentations est formalisé et mis à jour semestriellement. Ce document a pour finalité :

- de constituer une cartographie des expérimentations proposées, en mettant notamment en exergue les liens entre les différents aspects des SIRE et SCRE qui font l'objet d'expérimentations ;

- de clarifier pour chaque projet les contributions et responsabilités des différents intervenants ;
- de constituer un outil de suivi et de reporting sur le Programme ;
- de permettre au PUCA et aux différents partenaires d'avoir une vision consolidée de leurs engagements budgétaires et/ou en termes de disponibilité pour la conduite des projets.

La version la plus récente du Plan d'expérimentations datée d'octobre 2016 figure en annexe.

2.2.4 Financement du Programme et des expérimentations locales

Le PUCA assure le financement de l'animation du Programme : notamment l'organisation et l'animation des ateliers.

Les collectivités Participants au Programme d'expérimentation assument les coûts liés à la participation de leurs propres services au Programme et présentent les budgets d'expérimentations locales qu'ils financent totalement ou partiellement, le cas échéant avec des financements apportés par d'autres programmes (Investissements d'Avenir, Appels à projets de l'ADEME, de l'ANAH, programme Eco-cité, ou tout autre dispositif national, assistance technique européenne).

Si les expérimentations des Participants au Programme d'Expérimentation justifient de lancer des travaux de recherche appliquée complémentaires aux démarches locales, le PUCA peut également contribuer au financement de ces recherches, à condition qu'elles soient intégrées au présent Programme (et notamment que les résultats intermédiaires des recherches appliquées soient présentés lors des sessions de travail du Comité de Pilotage du Programme). En ce cas, ces sujets de recherche complémentaires seront définis par les Participants et le PUCA à l'occasion de réunions du Comité de Pilotage. Le PUCA se chargera alors du lancement de l'appel à projets de recherche-expérimentation, et du dépouillement des propositions qui seront présentées à un jury où seront représentés les Conseils Régionaux et les Collectivités associées.

2.2.5 La constitution de Périmètres d'Innovation Contribuant à la Transition Ecologique (PICTE)

Pour faciliter la gestion des projets qui sont traités dans le cadre des expérimentations (identification des acteurs, focalisation sur un projet "visible"), il est proposé dans le cadre du Programme d'envisager de constituer des « Périmètre d'Innovation Contribuant à la Transition Ecologique (PICTE) » sur le territoire d'expérimentation, pour favoriser la mise en synergie de l'ensemble des initiatives et ressources mobilisables (financières notamment) et pour permettre :

- **d'identifier** l'ensemble des freins réglementaires et ou normatifs, préjudiciables à l'obtention des optimums sociaux, spatiaux, économiques ou techniques jugés atteignables et nécessaires ;
- **d'imaginer** des processus de concertation et de négociation visant à satisfaire les différentes parties prenantes à l'échelle du périmètre de projet, là où aucune solution ne peut émerger à l'échelle de chaque (co)propriété ;
- **de proposer** les éventuelles mesures dérogatoires à adopter (après une évaluation de leurs impacts et l'élaboration de dispositions alternatives et/ou compensatoires) ;
- **de sécuriser l'application de ces mesures par la co-élaboration et la contractualisation**, avec l'ensemble des acteurs concernés, de leurs attendus, des résultats escomptés et des protocoles de suivi (ainsi que des modalités de mise en œuvre des éventuels ajustements à prévoir y compris dans leurs dimensions assurancielles et financières).

A titre illustratif, il pourrait s'agir :

- de déroger à certaines dispositions du PLU pour autoriser des surélévations d'immeubles et/ou des constructions en cœur d'îlots et, ainsi, redonner aux occupants ou à leurs bailleurs des marges financières pour engager les travaux d'amélioration du bâti existant ;
- de mieux utiliser les possibilités de dérogation prévues par le Code de la Construction et de l'Habitat pour passer, en matière de réglementations, d'une logique de moyens à une logique de résultats. Il s'agit, à l'occasion de restructurations, de pouvoir déroger à ces réglementations de façon à permettre l'expérimentation de nouveaux procédés ou dispositifs comme par exemple des atriums, puis au vu des résultats atteints, d'adapter la réglementation ;
- d'élargir les conditions d'application des articles 35 et/ou 75 du Code des Marchés Publics pour étendre à des situations actuellement non couvertes la possibilité pour la maîtrise d'ouvrage publique de recourir à la co-construction des projets par des équipes regroupant entreprises et équipes de conception et/ou faire appel à des solutions repérées comme intéressantes, suite aux appels à projet nationaux ;
- d'imaginer des systèmes où, autoriser une baisse de l'excellence des performances thermiques sur le neuf, permettrait d'abonder des fonds mobilisables pour l'amélioration de l'ancien (où le rapport investissement/gain énergétique est généralement bien supérieur)...
- d'expérimenter des modes de gouvernance des copropriétés, dérogoires à la loi de 1965.
- d'imaginer un mode « interventionniste » des opérateurs publics ou mandatés par les collectivités, pour résoudre le cas de logements dont les propriétaires n'ont pas les moyens d'assurer l'entretien/rénovation ;
- de tenir compte des particularités liées au bâti, tels que le cas d'immeubles ayant une valeur architecturale et patrimoniale importante et favoriser l'extension de missions de maîtrise d'ouvrage déléguée (plus courant dans les réhabilitations de centre-ville, où le dialogue avec les architectes des bâtiments de France sont structurants) ;
- d'intégrer aux projets des extensions de surface (pour les lots existants, ou via la création de nouveaux lots)...

Les périmètres d'un PICTE devraient être définis en fonction des innovations proposées et des objectifs visés, en répondant à une double exigence :

- être d'envergure suffisante pour permettre d'amortir les surcoûts d'ingénierie de projet lors de sa préparation, son montage et son suivi ;
- s'inscrire dans une échelle rendant possible, dans des délais maîtrisables, l'adhésion de l'ensemble des acteurs à la démarche et aux dispositions dérogoires expérimentales qu'il importe de sécuriser par contractualisation.

L'instauration et le pilotage politique d'un PICTE se ferait sous l'autorité de la collectivité locale en charge du périmètre d'innovation concerné. Le projet déclencheur de la démarche, porté par un (des) maître(s) d'ouvrage explicitement engagé(s) et les collectivités locales, devrait être suffisamment problématisé en matière d'objectifs, notamment ceux de performance écologique, pour justifier le recours au cadre expérimental.

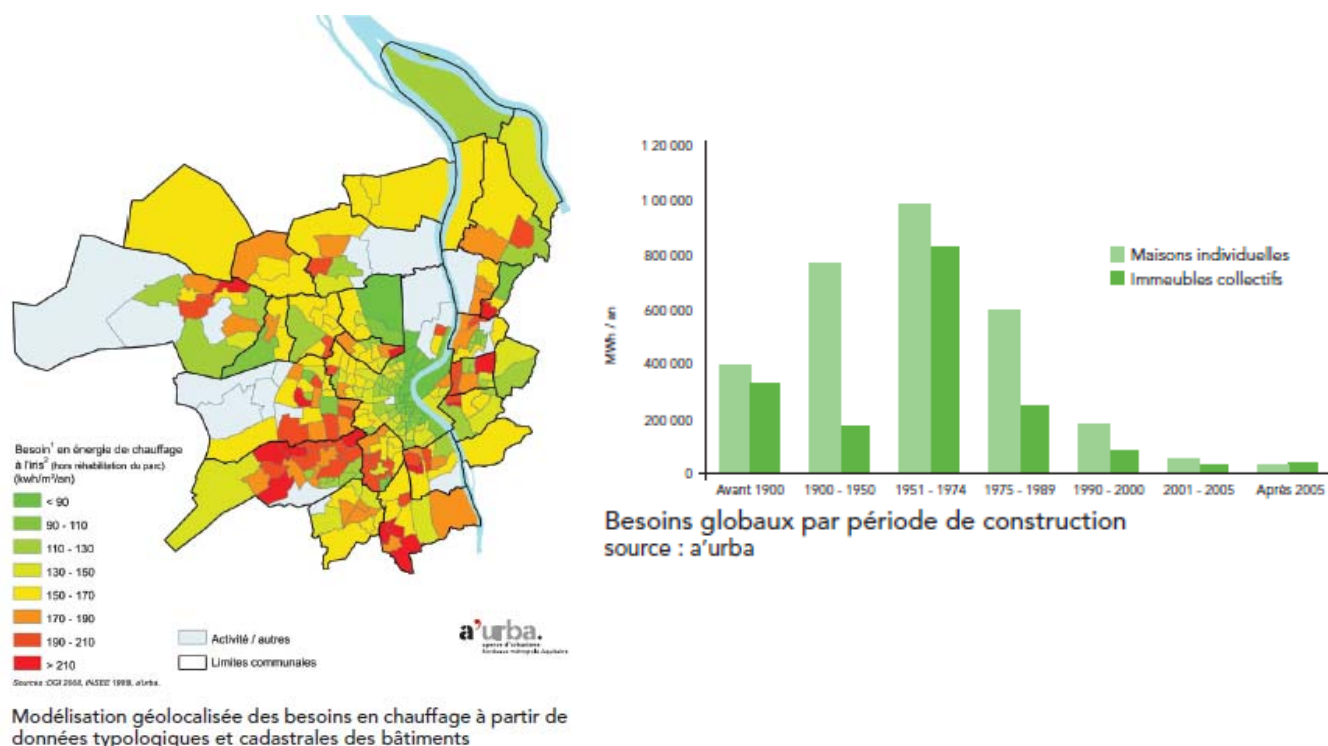
Le PUCA apportera son soutien aux services locaux de l'Etat pour organiser l'expertise par tiers indépendants des projets, dans les cas notamment où les autorisations de dérogation au CCH, selon les actuelles dispositions de son article R 111-16, relèveraient de l'autorité des préfets.

3. La participation de Bordeaux Métropole au Programme d'Expérimentation

3.1 L'action de Bordeaux Métropole en faveur de la rénovation énergétique des logements

Le territoire de Bordeaux Métropole compte plus de 350 000 logements² et près de 60% de ce parc a été construit avant la première Réglementation Thermique³ (RT 1974) et nécessite une rénovation énergétique complète (bâti, organes de ventilation et de production d'énergie). Ces 350 000 logements sont composés de :

- 45% de Propriétaires Occupants (120 000 en maisons individuelles et 34 000 en copropriétés) ;
- 37% propriétaire bailleurs (24 000 en maisons individuelles et 102 000 en copropriétés) ;
- 18% logements sociaux et autres.



Le Plan Climat Energie Territorial de la Métropole adopté en 2011 fixe l'objectif ambitieux de 9 000 rénovations par an pendant 40 ans (avec 3 000 rénovations aidées par la Métropole dont 2 000 dans le parc privé et 1 000 dans le parc social par an).

A ce jour, les actions cumulées détaillées ci-dessous permettent d'atteindre environ 1 860 logements rénovés/an (300 dossiers ANAH, 60 SLIME et environ 1 500 via les EIE) :

² DGFI, 2012.

³ Caractérisation thermique du parc bâti résidentiel de la CUB, 2009.

- Un réseau d'Espaces Info Energie (EIE) actif sur le territoire avec la présence de 4 structures porteuses (CREAq, SOLIHA Gironde, Maison de la Promotion Sociale et CLCV Gironde). Bordeaux Métropole co-finance avec l'ADEME et le Conseil régional Nouvelle Aquitaine 7 postes de conseillers (dont 1 spécialisé sur la Copropriété au sein de l'ALEC et 1 dédié aux Familles à Energie Positive). Depuis 2003, ces conseillers EIE génèrent plus de 3 000 contacts par an (avec un taux de passage à l'acte supérieur à 55%). Ils apportent un conseil indépendant et de proximité en matière de maîtrise des consommations d'énergie aux ménages en proposant notamment des permanences sur l'ensemble des communes de la métropole ;
- Un réseau d'entreprise dynamique sur le territoire avec 10 % des entreprises implantées en Gironde labellisé RGE⁴ soit 1 228 entreprises dont la répartition par domaines de travaux reflètent les principaux postes d'actions de la rénovation énergétique des bâtiments (fenêtres 21%, isolation toit 19%, murs et plafonds 18%, ...) ;
- Des dispositifs d'aides à la rénovation en place depuis plusieurs années⁵ : Aides à la rénovation énergétique Plan Climat (Copropriété et Habitat individuel), OPAH, OPAH RU, PIG, SLIME, Eco-cités 2 (enveloppe de 4 M€ pour rénover des copropriétés sur un standard BBC d'ici 2018), ... ;
- Une thermographie réalisée en 2007 et qui sera reconduite l'hiver 2017 ;
- La conduite de l'opération « Famille à Energie Positive » ;
- Un cadastre solaire (photovoltaïque uniquement) à l'échelle de la Ville de Bordeaux ;
- Le dispositif « Passeport rénovation énergétique » établi au travers d'une convention entre Engie et Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (du 10 novembre 2015) visant à réaliser 100 passeports sur Bordeaux Métropole comprenant un audit énergétique, des préconisations de travaux personnalisées et adaptées, présentation des résultats issus des travaux (valeur 400€/ passeport et financement d'outils de suivi et de reporting).

3.2 Participation de Bordeaux Métropole au Programme d'Expérimentation : Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat et préfiguration d'un opérateur dédié à la rénovation énergétique des bâtiments

Première étape : créer la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé

Les objectifs de massification exposés précédemment ont amené Bordeaux Métropole (la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'époque) en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du

⁴ Source CEBATRAMA mars 2016 « TRANSITION ENERGETIQUE ET BÂTIMENT DURABLE, L'actualité économique du développement durable sur les marchés du bâtiment ».

⁵ <http://www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Se-loger-et-habiter/Ameliorer-son-logement-faire-des-travaux>

Climat (ALEC) à répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « *Plateforme territoriale de la rénovation énergétique* » (PTRE) de l'ADEME lancé en 2014 pour déployer localement une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé.

L'objectif est de déclencher et de soutenir des démarches d'accompagnement complet des particuliers et de mobiliser les professionnels du bâtiment, de l'immobilier et du secteur bancaire pour faciliter la concrétisation des projets de rénovation énergétique des particuliers.

Il s'agit à l'échelle de Bordeaux Métropole de déployer en 2017 un dispositif permettant de lever les freins à la décision individuelle concernant la rénovation énergétiquement performante d'un logement :

- En étant présent au bon moment pour chaque ménage : acquisition, changement familial, préparation à la retraite, etc... Il s'agit de le guider vers les travaux permettant de valoriser le plus efficacement possible les gisements d'économie d'énergie ;
- En stimulant une offre coordonnée des entreprises du bâtiment ;
- En proposant des facilités d'accès à des offres de financement des travaux de rénovation thermique.

Les objectifs :

- ✓ Massifier les opérations de rénovation énergétique de l'habitat ;
- ✓ Sensibiliser les métropolitains à l'importance de l'efficacité énergétique des logements ;
- ✓ Fournir l'accès à une assistance technique et garantir les économies d'énergie et la qualité de la rénovation ;
- ✓ Faciliter des conseils personnalisés (sources de financements disponibles, développement de plan de financement personnalisés, information sur les mesures incitatives existantes) ;
- ✓ Impliquer les acteurs-clés locaux et coordonner les actions et établir des partenariats avec les banques et les institutions financières par exemple ;
- ✓ Faciliter la montée en compétence des professionnels du secteur du bâtiment afin de garantir un niveau de performance énergétique minimal ;
- ✓ Permettre le développement économique et la création d'emplois conséquents.

Clé de voûte de la plateforme, le site web constituera le premier outil opérationnel au service de la rénovation du parc privé à l'attention des porteurs de projet. Le déploiement de cet outil marquera le lancement opérationnel de la démarche et s'accompagnera d'un plan de communication sur 2017 et à destination des **3 cibles ou utilisateurs** :

- **Particuliers** : propriétaires occupants ou bailleurs, locataires en habitat individuel ou en copropriété.
- **Professionnels** : Entreprises du bâtiment, bureaux d'études, architectes, maîtres d'œuvre, agents immobiliers, notaires, banques, ...

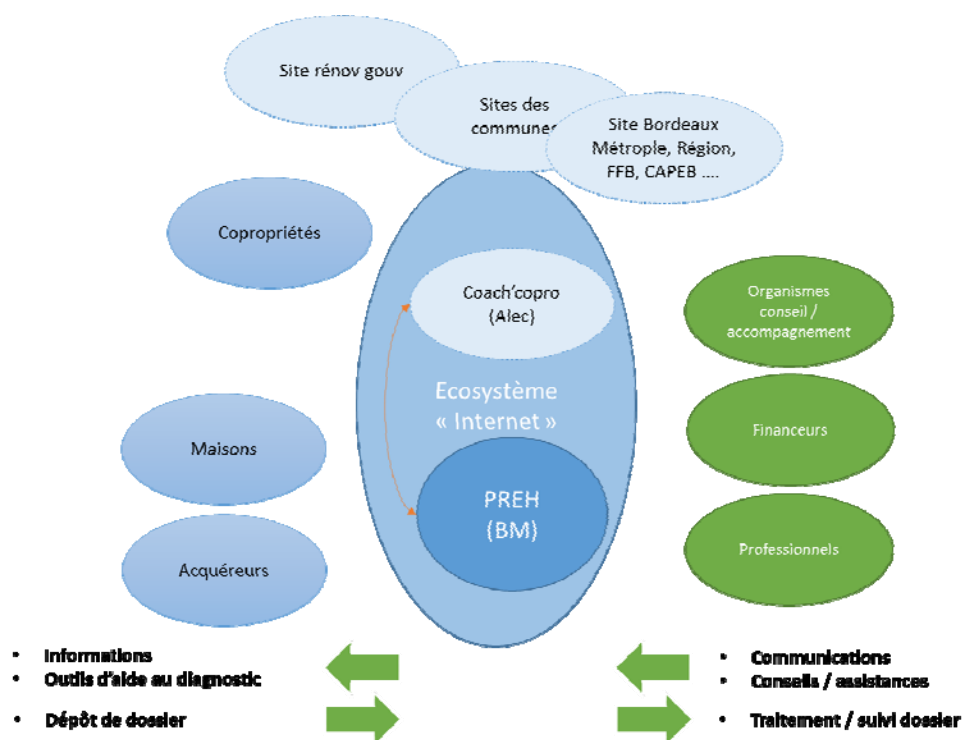
- **Conseillers Rénovation** : Conseillers rénovation de la Plateforme, Conseillers PRIS EIE, PRIS ANAH, ADIL, opérateurs habitat (OPAH, SLIME).

Les fonctionnalités et services proposés seront :

- Conseil et accompagnement : trouver votre conseiller près de chez vous ;
- Autodiagnostic : Évaluez en ligne les consommations de votre logement (avec ou sans travaux) ;
- Professionnels : Trouvez des professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) près de chez vous ;
- Aide au financement : Évaluez les aides dont vous pouvez bénéficier pour votre projet de rénovation. Faites-vous accompagner par des conseillers rénovation pour leur mobilisation.
- Réalisation et témoignages : découvrez des chantiers et des exemples de projets.

Ce site web dans sa version 1 répondra *a minima* à trois objectifs prioritaires :

- **Faciliter la diffusion de l'information aux porteurs de projets** (propriétaires de maison individuelle ou en copropriété, futurs propriétaires) concernant les bonnes pratiques d'économie d'énergie et l'ensemble des dispositifs existants animés par des opérateurs auxquels les porteurs peuvent être éligibles : PIG, OPAH, SLIME, accompagnement copropriétés Alec, ...
- **Faciliter l'autonomie du maximum de porteurs de projets.** Compte tenu du nombre très élevé de rénovation énergétique qu'il faudrait déclencher sur le territoire de la Métropole, il s'agit de proposer aux porteurs de projets des outils efficaces, dans l'objectif qu'ils puissent mener des projets de rénovation ambitieux.
- **Faciliter la mise en contact entre porteurs de projet et professionnels de la rénovation** adhérent au dispositif.



Deuxième étape : s'appuyer sur un opérateur de tiers financement

Parce que le financement direct à tous les projets (sous forme de subvention) ne permettra pas de répondre aux enjeux d'un déploiement massif de l'efficacité énergétique, une réflexion sur la mise en œuvre de nouveaux outils tant financiers qu'organisationnels a été engagée en 2015 dans le cadre du projet européen « *Infinite Solutions : Mission d'assistance pour la définition d'un plan d'action pour la mise en place de financement innovant* ». Au travers de cette étude Bordeaux métropole a dressé le constat que, pour 85% de ses habitants, ce ne sont pas uniquement les moyens financiers qui font le plus défaut, mais une offre structurée d'accompagnement et d'assistance aux travaux de rénovation (des études préalables jusqu'au suivi et au maintien de la performance énergétique dans le temps).

En conséquence il s'agit désormais pour Bordeaux Métropole de :

- Réorienter le réseau des Espaces Info Energie vers un accompagnement plus aval des particuliers pendant la réalisation et à la suite des travaux et renforcer l'implication des communes dans leur déploiement et leur visibilité.
- D'organiser les professionnels de la rénovation énergétique par la formation d'offres groupées (ex : architectes/BET) et la stimulation de groupements d'entreprises quand cela est nécessaire (momentanés ou permanents) ;
- Permettre l'accès aux financements notamment aux personnes les plus vulnérables.
- Structurer une offre d'accompagnement technique et financier « clé en main » visant à faciliter la prise de décision des maîtres d'ouvrages en faveur de rénovations énergétiques ambitieuses.

La note au Bureau de Bordeaux Métropole du 11 février 2016 a fixé l'objectif ambitieux d'une « *Métropole à énergie positive d'ici 2050* ». Pour ce faire, un changement d'échelle s'impose pour accroître quantitativement et optimiser qualitativement la rénovation énergétique des bâtiments du territoire.

En relai au déploiement de sa plateforme de la rénovation et afin de se donner les moyens de contribuer efficacement à l'enjeu de massification des rénovations énergétiques de son territoire, Bordeaux Métropole souhaite entamer en 2017 la préfiguration d'un opérateur dédié à la rénovation énergétique des bâtiments (habitat et tertiaire). Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera engagée au premier semestre 2017 afin de définir le véhicule juridique adapté, d'établir le *business plan* et d'arrêter l'offre technique et financière de cet opérateur.

Cet opérateur aura vocation à :

- se positionner comme ensemblier de compétences technique et financières ;
- développer l'ingénierie financière de l'opération et proposer le cas échéant une offre de tiers financement ;
- proposer aux clients des solutions de suivi et/ou de garantie de la performance énergétique à l'issue des travaux.

Son activité pourrait recouvrir les offres suivantes :

- la réalisation directement ou non de prestations de conseil, d'information et de sensibilisation à la réalisation de travaux de rénovation énergétique à destination des maîtres d'ouvrages et/ou ;
- la réalisation directement ou non d'études, d'audits et de diagnostics et/ou ;
- la réalisation, directement ou non à travers d'entreprises cotraitantes/sous-traitantes, de travaux de rénovation énergétique et/ou ;
- la définition du(des) plan(s) de financement des travaux de rénovation ;
- le financement directement (via une offre de tiers financement) ou non de tout ou partie de ces travaux et/ou ;
- la conduite directement ou non de prestations de suivi de la performance (instrumentation, comptage, ...), d'exploitation et de maintenance/renouvellement de matériel destinées à éviter les dérives de consommation et/ou garantir la performance énergétique.

L'activité d'un opérateur métropolitain permettrait également de donner la priorité aux entreprises locales dans le cadre de partenariats noués au travers des offres de services de rénovation (ingénierie et travaux) offrant ainsi un levier de croissance pour l'économie métropolitaine et l'emploi (1M€ investis = 16 ETP)⁶. Cependant, conformément à la réglementation en vigueur⁷, cette société ne devra pas proposer dans son offre de services de prestation de vente d'énergie mais bien circonscrire son action à l'efficacité énergétique. Les programmes de rénovation pourront néanmoins intégrer des solutions de production d'EnR adaptées aux besoins énergétiques des bâtiments.

⁶ Pour 1 million d'euros investis dans le bâtiment (construction et rénovation), 16 emplois créés en équivalent temps plein. « L'effet net sur l'emploi de la transition énergétique en France : une analyse input-output du scénario negaWatt » ; CIRED Working Papers Series 46-2013.

⁷ Article 124 de la Loi ALUR : « Le tiers-financement, dans le champ d'opérations de rénovation de bâtiments, est caractérisé par l'intégration d'une offre technique, portant notamment sur la réalisation des travaux dont la finalité principale est la diminution des consommations énergétiques, à un service comprenant le financement partiel ou total de ladite offre, en contrepartie de paiements échelonnés, réguliers et limités dans le temps. Est exclue du service de tiers-financement au sens du présent article la vente ou la revente d'énergies ».

Ces éléments viennent nourrir la contribution de Bordeaux Métropole aux Actions du Plan d'Expérimentation présenté en Annexe. La participation de l'équipe projet de Bordeaux Métropole aux différentes actions est également précisée dans le Plan d'Expérimentation.

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
Ministre du Logement et de l'habitat durable

Bordeaux Métropole



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de
l'Écologie, du
Développement
durable et
de l'Énergie

Ministère
du Logement,
de l'Égalité
des territoires
et de la Ruralité



plan
urbanisme
construction
architecture

Programme d'expérimentation

Approches globales des rénovations énergétiques des logements privés

**Annexe au Protocole entre Bordeaux Métropole et
le PUCA**

**Plan d'expérimentation –
V5 Octobre Novembre 2016**



Rappels concernant le programme d'expérimentation	4
Elaboration du contenu des expérimentations.....	5
Le plan d'expérimentation	6
Contribution des participants.....	7
1 - Mise en commun, accélération de la courbe d'expérience des SIRE	10
Action 1.1 - Corpus participatif sur l'organisation du contrôle des risques et les procédures de crédit des sociétés de tiers-financement	10
Action 1.2 - Co-conception d'outils d'évaluation du risque de crédit pour les sociétés de tiers-financement (à compléter).....	12
2 - Mesure d'impact	13
Action 2.1 - Contribution des SIRE à la mise en œuvre du carnet numérique (à compléter)	13
Action 2.2 - Corpus sur le contrôle de la qualité des travaux (à compléter).....	13
Action 2.3 - Expérimentation de dispositifs de mesure des consommations d'énergie (à compléter)	14
Action 2.4 - Conception d'un indicateur de "Bien-être énergétique" (A développer ultérieurement)	14
3 - Accès au capital / Refinancement	15
Action 3.1 - Diversifier les sources de financement de long terme grâce au développement des Obligations Vertes	15
Action 3.2 - Coordonner le dialogue avec la BEI et la Commission Européenne pour faciliter l'utilisation des fonds européens (à compléter)	19
Action 3.3 - Co-conception d'outil de projection du risque de solvabilité et du risque de taux (à compléter)	19
Action 3.4 - Diversifier les sources de financement et favoriser la participation citoyenne grâce aux plateformes de crowdfunding (à développer ultérieurement)	19
4 - Faciliter l'équilibre économique de l'activité	19
Action 4.1 - Rendre plus efficace et plus fiable les programmes de rénovation énergétique grâce à la maquette numérique (à compléter)	19
Action 4.2 - Explorer le potentiel des contrats à impact social pour financer et développer l'activité des SIRE à destination des publics fragiles (à développer ultérieurement)	19
Action 4.3 - Mise à disposition d'une boîte à outil pour la phase d'approche des copropriétés (A développer ultérieurement).....	19
Action 4.4 - Expérimentation du Fonds Local de la Rénovation énergétique pour simplifier l'intégration des subventions (à compléter)	19
Action 4.5 - Standardisation des formats de transmission aux banques des données concernant les projets de rénovation (à développer ultérieurement)	19





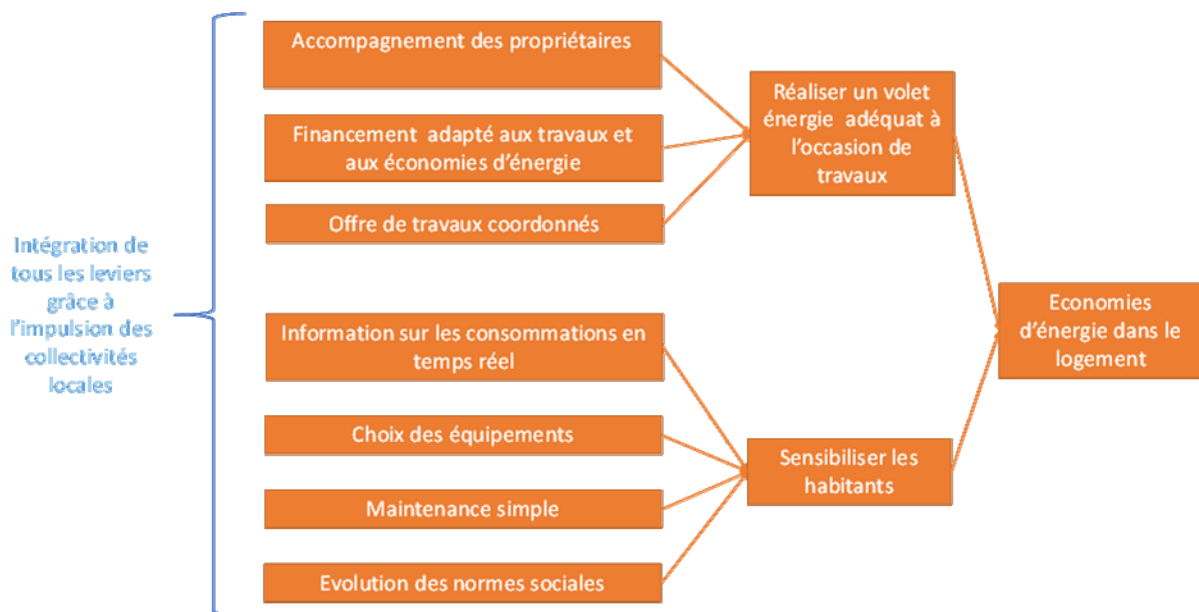
5 - Extension de l'offre des SIRE	20
Action 5.1 - Adaptation de l'offre des SIRE aux occasions des mutations immobilières en lien avec les réseaux bancaires et les professionnels de l'immobilier (A développer ultérieurement)	20
Action 5.2 - Adaptation des SIRE aux Seniors (à développer)	20
Action 5.3 - Extension de l'offre aux projets Adaptation d'une offre de type Conception-Réalisation aux copropriétés (à développer)	20
Action 5.4 - Extension de l'offre aux projets BEPOS (à développer ultérieurement)	20
6 – Communication - Consolidation à l'échelle pluri-régionale	20
Action 6.1 - Mémoire concernant les préconisations transversales à présenter à la DHUP (à développer ultérieurement).....	20
Action 6.2 – Communication sur le programme	21



Rappels concernant le programme d'expérimentation

Le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) a lancé ce Programme d'expérimentation sur une approche globale des rénovations énergétiques des logements privés avec les Conseils Régionaux et les Métropoles qui figurent parmi les précurseurs d'interventions pour faire évoluer le marché de la rénovation vers l'objectif d'efficacité énergétique.

Le programme vise à favoriser l'expérimentation de nouveaux modes d'intervention des collectivités et de leurs opérateurs sur le marché des rénovations des logements (tendant vers le niveau BBC Rénovation), en intégrant tous les leviers possibles, dans l'objectif de maximiser l'envie et les capacités des particuliers à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements et ainsi optimiser les ressources publiques :



L'intervention des collectivités doit être guidée par l'impératif de susciter la confiance des ménages et de la conserver, d'autant plus qu'il s'agit de chantiers engageants pour les ménages eux-mêmes. **La posture de tiers-de confiance suppose une relation avec les ménages construite sur la durée, au-delà de la préconisation et la réalisation de travaux.**

Il s'agit donc d'une approche globale que l'on peut qualifier de « **Service Intégré de Rénovation Energétique (SIRE)** »¹ ou de « **Service Coordonné de Rénovation Energétique (SCRE)** » dont l'un des principaux facteurs de succès réside dans l'intégration ou la coordination des dimensions : information – conseil – financement – décision – réalisation des travaux – suivi des consommations – mobilisation d'une offre qualifiée des professionnels du bâtiment, à coûts maîtrisés.

¹ La dénomination de SIRE a été proposée a été proposé dans le cadre des travaux du groupe de travail du Plan Bâtiment Durable sur les financements Innovants de l'efficacité Energétique en 2012. Elle a été reprise par l'ARF dans les propositions remises au gouvernement en juillet 2013 « Rénovation énergétique du logement - Les Régions s'engagent pour un service intégré », puis a été reprise par l'Ademe pour désigner le contenu des prestations de service réalisées par les Plateformes Locales de la Rénovation Energétique des Logements.



Elaboration du contenu des expérimentations

Le programme d'expérimentation du PUCA dans le cadre du PREBAT présente l'opportunité de s'entendre sur un diagnostic partagé et une consultation de l'ensemble des parties prenantes pour imaginer un cadre d'ensemble favorable aux SIRE/SCRE.

Au fur et à mesure des ateliers **consacrés aux différentes facettes des offres** développées par les collectivités et les opérateurs les plus avancés : depuis la sensibilisation des ménages et la communication, le conseil et l'accompagnement des ménages, l'aide au financement et à la réalisation des travaux jusqu'au suivi des consommations, les **participants ont échangé sur les demandes d'approfondissement, extensions des recherches qui leurs paraissent nécessaires**. Les expérimentations de terrain peuvent également tirer parti des nombreux plans et dispositifs qui sont susceptibles de faire évoluer l'environnement des SIRE, qu'il s'agisse d'initiatives privées ou de projets menés par les services ministériels et les agences de l'Etat. Il a notamment été proposé de prendre appui sur les propositions du **Groupe de Travail sur le financement des rénovations énergétiques dans le secteur résidentiel soutenu par l'ECF (European Climate Foundation)** auquel plusieurs participants au présent programme d'expérimentation ont contribué :

Focus sur le Groupe de Travail sur le financement des rénovations énergétiques dans le secteur résidentiel

Ce groupe d'expert du marché de la rénovation et de son financement s'est réuni avec le soutien de la European Climate Foundation (ECF), en capitalisant sur la dynamique de l'EEFIG (Energy Efficiency Financing Institution Group), soutenu par la Commission Européenne et par l'UNEP FI (United Nation Environment Programme – Finance Initiative). L'EEFIG est un lieu d'échanges avec les investisseurs institutionnels sur les moyens d'apporter des financements de long terme aux projets d'efficacité énergétique.

Ce groupe de travail, qui s'est donné comme objectif de proposer des mesures concrètes, notamment pour élargir l'accès à des financements de long terme pour les projets de rénovation énergétique réalisés dans le cadre des « SIRE ».

Le fonctionnement souple du groupe, basé sur l'implication personnelle de ses membres, permet d'aborder en particulier la question du financement d'une façon très nouvelle par rapport à la situation actuellement constatée : des interventions publiques cantonnées à la distribution de subventions tandis que les prêts règlementés sont assez peu distribués par les réseaux bancaires. Le groupe de travail a produit à la rentrée 2016 les propositions suivantes :

- Développer de façon concertée des procédures de contrôle de la qualité et de la performance énergétique des travaux à l'échelle régionale, grâce aux réseaux de proximité établis avec les acteurs professionnels, leur permettant de monter en compétences.
- Concevoir les instruments financiers permettant de prévenir et traiter la précarité énergétique.

Proposer des durées de remboursement de 20 / 25 ans et intégrer les économies d'énergie dans l'évaluation de la capacité de remboursement, permet de rendre accessible les travaux à des ménages qui seraient en limite de solvabilité si on ne leur propose que des prêts travaux





d'une durée de 7 à 10 ans. C'est l'objectif du tiers-financement² proposé par des opérateurs contrôlés par des collectivités publiques.

Mais le développement du tiers-financement nécessite d'anticiper les difficultés liées à l'accroissement de la taille des bilans des Sociétés de Tiers-Financement (STF) au fur et à mesure du développement de leur activité. L'objectif serait de constituer un fonds de dette auquel les STF pourraient céder sans recours leurs portefeuilles de prêts à long terme (et qui pourrait être aussi ouvert aux banques, si elles souhaitent diversifier leur refinancement, pour pouvoir allonger la durée de leurs financements). **Ce fonds de dette dédié spécifiquement au financement de travaux énergétiquement performants, pourrait réaliser des émissions d'obligations vertes éligibles au label « Transition écologique et énergétique pour le climat », que le gouvernement souhaite promouvoir.**

Ces points se rejoignent sur la question de définir des modalités de soutien public adéquates pour que les portefeuilles de financements des rénovations des particuliers dans le cadre des SIRE et SCRE, puissent constituer une nouvelle classe d'actifs financiers attractive pour les investisseurs.

Il s'agit là d'un sujet qui exige de la continuité sur plusieurs années. Or le fonctionnement de ce groupe de travail est par nature transitoire ; les propositions et pistes ouvertes par le groupe pourraient être reprises et pérennisées dans le cadre du plan d'expérimentation adapté à leur déploiement sur une durée pluri-annuelle.

Le plan d'expérimentation

Le plan d'ensemble des expérimentations présenté ci-après a été progressivement construit à partir de l'ensemble de ces remontées et a vocation à être mis à jour semestriellement, tout au long de la durée du programme d'expérimentation. Il a pour finalité :

- de constituer une cartographie des expérimentations proposées, en mettant notamment en exergue les liens entre les différents aspects des SIRE qui font l'objet d'expérimentation
- de clarifier pour chaque projet les contributions et responsabilités des différents intervenants
- de constituer un outil de suivi et de reporting sur le programme
- de permettre au PUCA et aux différents partenaires d'avoir une vision consolidée de leurs engagements budgétaires et/ou en termes de disponibilité pour la conduite des projets.

La première version de ce plan d'action montre comment le PUCA peut lui-même contribuer aux expérimentations :

- comme instance de formalisation des remontées d'expérience et d'échange entre praticiens
- comme contributeur et financeur des actions qui permettent de constituer un fonds méthodologique, des outils à déployer à l'échelle de plusieurs expérimentations.

Nous présentons les actions en les regroupant selon les thèmes suivants, qui sont interdépendants :

- 1 - Mise en commun, accélération de la courbe d'expérience
- 2 - Mesure d'impact
- 3 - Accès au capital / Refinancement
- 4 - Faciliter l'équilibre économique de l'activité
- 5 - Extension de l'offre des SIRE
- 6 - Consolidation à l'échelle pluri-régionale

² La définition du tiers-financement a été précisé dans la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte.



Contribution des participants

Les échanges intervenus pour mettre au point le déroulement des premières actions ont été l'occasion de recenser :

- les contributions des participants les plus actifs (engagées antérieurement à la définition du plan d'action, sur des actions ou études leur ayant permis d'acquérir des données, outils, compétences, etc) ;
- et les ressources qu'ils prévoient de consacrer au programme d'expérimentation (à la fois disponibilité des équipes et études particulières.

Ce recensement, opéré sur le périmètre des actions prioritaire, donne le résultat suivant :

Répartition des ressources consacrées par les participants au programme d'expérimentation :

participants :	Ressources dédiées au programme d'expérimentation	Contributions (engagements antérieurs au projet)	Total	Engagements des participants (% des ressources dédiées au programme d'expérimentation)
Artée - Nouvelle Aquitaine	185 100 €	363 640 €	548 740 €	35%
Bordeaux Métropole	8 400 €	- €	8 400 €	2%
Brest Métropole	14 360 €	18 000 €	32 360 €	3%
Énergies Posit'IF - Ile de France	79 880 €	70 800 €	150 680 €	15%
Oktave - Région Grand Est	41 720 €	89 360 €	131 080 €	8%
Picardie Pass rénovation - Région Hauts de France	199 520 €	890 720 €	1 090 240 €	38%
Total	528 980 €	1 432 520 €	1 961 500 €	100%

Tableau détaillé par action :

N°	Intitulé	Ressources dédiées au programme d'expérimentation	Contributions (Engagements antérieures au projet)	Total	Commentaires
1.1	Corpus participatif sur l'organisation du contrôle des risques et les procédures de crédit des sociétés de tiers-financement	56 800 €	173 160 €	229 960 €	Picardie Pass rénovation : Ressources = mission Audientur et convention d'assistance avec la NEF pour adaptation des procédures et organisation. Contribution : mission AMO VestaC&F / LWA pour constitution du dossier d'agrément + suivi agrément par le directeur ARTEE : mission AMO sur les mêmes thèmes Energies POSIT'IF : Travail d'adaptation aux copropriétés
1.2	Base de données commune pour alimenter le suivi des risques et les mesures d'impact	28 240 €	277 600 €	305 840 €	Picardie Pass rénovation : Ressources = temps dédié par les équipes internes. Contribution = constitution de la base de données pendant 1 an plus traitement et mise à disposition de données à la Régie par les différents intervenants Picardie Pass Rénovation : Ressources = Restitution des propositions faites dans le cadre de l'AP du Plan Transition Energétique du Bâtiment ARTEE : Contribution = outil de plateforme numérique front et back office intégrant module passeport rénovation qui reste à valider d'où : Ressources : développement sur validation du passeport Energies POSIT'IF : ressources = adaptation aux copropriétés (et recherche de programme CEE dédié)
2.1	Contribution des SIRE à la mise en œuvre du carnet numérique	19 780 €	83 640 €	103 420 €	Picardie Pass rénovation : Contribution = mission AMO Pouget Consultants pour la mise en place du suivi de la qualité sur les chantiers Energies POSIT'IF : Contribution = travail sur la garantie de performance
2.2	Corpus sur le contrôle de la qualité des travaux	14 400 €	92 000 €	106 400 €	Picardie Pass rénovation : Ressources = disponibilité interne (chargés de mission). Contribution = coûts externes relatifs aux équipements de mesure et leur développement, programme stagiaire avec l'ESIEE (Ecole d'ingénieurs), traitements statistiques ARTEE : Contribution = expérimentation auprès de 1 000 foyers ; Ressources = animation sur trois ans Energies POSIT'IF : Contribution = travaux sur la garantie de performance. Ressources = mise à disposition des résultats attendus
2.3	Expérimentation de dispositifs de mesure des consommations d'énergie	264 120 €	659 600 €	923 720 €	Energies Posit'IF : Ressources = participations aux travaux (y compris santé / qualité air intérieur)
2.4	Conception d'un indicateur de "Bien-être énergétique"	1 280 €	- €	1 280 €	Picardie Pass rénovation, ARTEE, OKTAVE, Energies POSIT'IF : Ressources = temps consacré au groupe de travail
3.1	Diversifier les sources de financement de Long Terme grâce au développement des Obligations Vertes	9 480 €	3 200 €	12 680 €	ARTEE : Contribution = réflexion préalable sur un fonds de garantie régional dans le cadre de l'analyse Ex ante réalisée par la Région. Oktave : Ressources = analyse ex-ante en cours réalisée par Vesta LWA ED (une partie de la mission : environ 5 jours homme concernant les contact direct avec la BEI et la CE) permettent d'alimenter directement le programme.
3.2	Coordonner le dialogue avec la BEI et la Commission Européenne pour faciliter l'utilisation des fonds européens	24 720 €	1 800 €	26 520 €	Picardie Pass rénovation, ARTEE, OKTAVE, Energies POSIT'IF : Ressources = temps consacré au groupe de travail Contribution de Picardie Pass rénovation : AMO Vesta sur la préfiguration d'outils
3.3	Co-conception d'outil de projection du risque de solvabilité et du risque de taux	7 120 €	13 200 €	20 320 €	Energies POSIT'IF : Ressource = contacts / proximité avec les plateformes de financement participatif : Lendosphère, Lumo, Energie Partagée et FIPENR
3.4	Diversifier les sources de financement et favoriser la participation citoyenne grâce aux plateformes de crowdfunding	2 400 €	- €	2 400 €	

(1/2)



		Ressources dédiées au programme d'expérimentation	Contributions (Engagements antérieures au projet)	Total	Commentaires
4.1	Rendre plus efficace et plus fiable les programmes de rénovation énergétique grâce à la maquette numérique	38 600 €	90 400 €	129 000 €	Picardie Pass rénovation : Autofinancement : commande à Renocoop pour 10 lgts individuels et deux petites copropriétés E+ : Travail archi et thermicienne important. Nous tiendrons un forum aux Assises de l'énergie sur ce sujet
4.2	Explorer le potentiel des contrats à impact social pour financer et développer l'activité des SIRE à destination des publics fragiles	2 560 €	- €	2 560 €	Picardie Pass rénovation, ARTEE, OKTAVE, Energies POSIT'IF : Ressources = temps consacré au groupe de travail
4.3	Mise à disposition d'une boîte à outil pour la phase d'approche des copropriétés	11 760 €	14 400 €	26 160 €	Picardie Pass rénovation, Energies POSIT'IF : Ressources = temps consacré au groupe de travail Energies POSIT'IF : contribution = outils déjà réalisés
4.4	Fonds Local pour la transition énergétique	9 640 €	18 000 €	27 640 €	Energies POSIT'IF et Brest Métropole : Ressources = temps dédié par équipes Brest Métropole : Contribution = étude de faisabilité juridique, financière et organisationnelle, relative à la création d'un fonds local pour la transition énergétique
4.5	Standardisation des formats de transmission aux banques des données concernant les projets de rénovation	3 920 €	- €	3 920 €	Energies POSIT'IF : Ressources = temps dédié par équipes
5.1	Adaptation de l'offre des SIRE aux occasions des mutations immobilières en lien avec les réseaux bancaires et les professionnels de l'immobilier	2 920 €	- €	2 920 €	Energies POSIT'IF : Ressources = temps dédié par équipes
5.2	Adaptation des SIRE/SCRE aux Seniors	12 280 €	5 520 €	17 800 €	Picardie Pass rénovation, ARTEE, OKTAVE, Energies POSIT'IF : Ressources = temps consacré au groupe de travail Picardie Pass rénovation : Contribution = Adaptation des contrats au PAM.
5.3	Adaptation d'une offre de type Conception-Réalisation aux copropriétés	9 080 €	- €	9 080 €	Energies POSIT'IF : Ressources = temps dédié par équipes
5.4	Extension de l'offre aux projets BEPOS	- €	- €	- €	
6.1	Mémoire concernant les préconisations transversales à présenter à la DHUP	- €	- €	- €	
6.2	Présentation aux Assises	9 880 €	- €	9 880 €	Picardie Pass rénovation, ARTEE, OKTAVE, Energies POSIT'IF : Ressources = temps consacré à la préparation de la conférence
	total :	528 980 €	1 432 520 €	1 961 500 €	

(2/2)



1 - Mise en commun, accélération de la courbe d'expérience des SIRE

Action 1.1 - Corpus participatif sur l'organisation du contrôle des risques et les procédures de crédit des sociétés de tiers-financement

Contexte :

Le Tiers-financement en est à peine au stade de mise en œuvre par quelques opérateurs, qui construisent leur organisation opérationnelle en parallèle de la production des premiers dossiers de rénovation et de financement. L'obtention d'un agrément par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation est à la fois une condition préalable à la mise en œuvre du volet de financement et l'occasion pour les opérateurs de cadrer leurs procédures de prévention et de contrôle des risques.

Dans cette optique, le propos de cette action est d'orienter l'organisation des sociétés et l'acquisition de compétences de façon à se conformer aux critères d'agrément par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et d'accélérer la courbe d'expérience des STF en cours de montage sur la maîtrise des métiers de financement.

Cette action doit en outre permettre de contribuer à un objectif d'ensemble qui est de préciser et évaluer l'ensemble des modes de financement des travaux de rénovation, depuis les subventions jusqu'à l'encouragement à l'autofinancement au moyen par exemple de fonds travaux, en passant par les différents formats de financements bancaires (prêts règlementés, prêts à la consommation, prêts immobiliers) ou par les sociétés de tiers-financement.

Le corpus tire parti de l'expérience acquise par Picardie Pass Rénovation, première STF à avoir obtenu un agrément pour faciliter les démarches des STF suivantes, et par Energies POSIT'IF sur les aspects spécifiques aux copropriétés.

Objectif :

Faciliter et accélérer la courbe d'expérience des projets de tiers-financement sur la maîtrise des métiers de financement, en particulier à orienter l'organisation des sociétés et l'acquisition de compétences de façon à se conformer aux critères d'agrément par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Cette action doit en outre permettre de contribuer à un objectif d'ensemble qui est de préciser et évaluer l'ensemble des modes de financement des travaux de rénovation, depuis les subventions jusqu'à l'encouragement à l'autofinancement au moyen par exemple de fonds travaux, en passant par les différents formats de financements bancaires (prêts règlementés, prêts à la consommation, prêts immobiliers) ou par les sociétés de tiers-financement.

Description du projet (Phase 1) :

Projet : 1.1 Corpus participatif sur l'organisation du contrôle des risques et les procédures de crédit des sociétés de tiers-financement									
Objectifs	Elaborer un mémorandum sur les principes de gestion des risques liés à l'activité de tiers-financement (procédures, outils, etc permettant de prévenir et contrôler les risques) > Tirer parti de l'expérience acquise par Picardie Pass Rénovation, première STF à avoir obtenu un agrément pour faciliter les démarches des STF suivantes > Partager les réflexions sur les critères de décision, modalités de contrôle des risques financiers et opérationnels								
Qui ?	Picardie Pass Rénovation, Energies Posit'IF, ARTEE, Bordeaux Métropole, Oktave								
Rôle du PUCA	Constitution et enrichissement d'un corpus sur la gestion des risques dans le cadre du tiers-financement, en vue d'une évaluation d'ensemble des modes de financement des travaux de rénovation								
Projet	Constituer un memento sur les procédures de crédit, les outils, la prévention des risques opérationnels, l'impact sur l'organisation des STF ; le faire évoluer au fur et à mesure des expériences acquises ;								
Contributions	Réalisations antérieures au Projet		Régie du SPEE de Picardie	Energies Posit'IF	ARTEE	Bordeaux Métropole	REGION GRAND EST / OKTAVE	Total	
	Etudes externes :		80 000 €	50 000 €	30 000 €	- €	- €	160 000 €	
Livrables / Planning	Temps passé :		6 400 €	6 400 €	- €	- €	360 €	13 160 €	
	Première version du corpus participatif sur le contrôle des risques et les procédures de crédit des sociétés de tiers-financement (vis-à-vis des propriétaires de maisons individuelles)								16/11/2016
	Organisation, animation d'une réunion centrée sur :								16/11/2016
	- le scoring, le contrôle des données qui déterminent le scoring								16/11/2016
	- les procédures à suivre, l'impact des contrôles sur l'organisation								16/11/2016
	Complément au corpus participatif sur l'adaptation du contrôle des risques à l'environnement des copropriétés								27/12/2016
Ressources	Réunion de présentation avec les participants au programme d'expérimentation et restitution, revue des aspects juridiques								20/12/2016
	Validation, notamment sur les aspects juridiques, et diffusion du Corpus Version S2 2016								20/01/2017
	AMO PUCA (BdC à valider):		Participants :						Total
	Vesta C&F	JxH	9	Régie du SPEE de Picardie	Energies Posit'IF	ARTEE	Bordeaux Métropole	REGION GRAND EST /	
	Copro+	JxH	4						
	LWA	JxH	4						
			15 300 €	89 920 €	97 800 €	36 120 €	2 880 €	3 240 €	229 960 €



Action 1.2 - Co-conception d'outils d'évaluation du risque de crédit pour les sociétés de tiers-financement (à compléter)

Contexte :

Les premiers opérateurs de tiers-financement doivent organiser le suivi de leurs risques au fur et à mesure de leur développement. Ce suivi est à structurer à la fois pour les besoins internes de pilotage de l'activité, en particulier pour suivre les critères fixés par la BEI et d'autres prêteurs potentiels.

Ce suivi est également très important pour évaluer le bien fondé du tiers-financement en tant qu'innovation financière. Il s'agit de développer un « *track record* » du portefeuille de créances, sur des critères à la fois financiers (coût du risque, échéancement des créances compte-tenu des remboursements anticipés liés à la vente des logements) et environnementaux (impact des rénovations sur la consommation d'énergie, impact du suivi post-travaux).

La Commission Européenne, qui octroie une assistance technique aux premiers opérateurs pour financer la première phase expérimentale de cette activité est également intéressée à ce que ce *track record* soit développé à partir d'une base de données permettant d'extérioriser des mesures traçables et vérifiables.

Enfin, ce *track record* initié sur la phase expérimentale, doit aussi permettre d'initier un dialogue avec des opérateurs financiers pour déterminer le niveau adéquat de couverture des premières pertes et de structurer des programmes de cession de créances avec l'intervention de véhicules habilités à émettre des obligations vertes.

L'ambition des premiers opérateurs de tiers-financement est ainsi d'être considérés comme des « originateur » d'actifs financiers représentatifs d'amélioration thermique traçables à 100%, en capacité d'alimenter des fonds labélisés « Transition écologique et énergétique pour le climat » que le gouvernement souhaite promouvoir.

Objectif :

Faire converger les sociétés de tiers-financement vers des méthodes et des outils de suivi des risques permettant une évaluation à l'échelle nationale.

Ces méthodes et outils doivent permettre de limiter les coûts de transaction, au stade de la décision d'octroi, de la sécurisation des créances (rédaction d'actes, prise d'hypothèque, constitution d'un registre, subrogation d'assurance Décès Invalidité ...).

Description du projet :

Dans le cadre du PUCA, les premiers opérateurs de tiers-financement pourront se concerter sur la structure d'une base de données permettant de consolider au stade des expérimentations la gestion des données et les traitements statistiques.

2 - Mesure d'impact

Action 2.1 - Contribution des SIRE à la mise en œuvre du carnet numérique (à compléter)

Description du projet :

- Coordination avec PTNB, concernant les résultats de l'appel à projet lancé le 10 juin dernier sur le carnet numérique
- Organiser un atelier de réflexion sur le carnet numérique à l'échelle des SIRE : modèle d'observatoire ou de service public
- Intégration au plan de développement de la structure commune (cf Projet 3)

Action 2.2 - Corpus sur le contrôle de la qualité des travaux (à compléter)

Contexte :

Objectif :

A partir des travaux déjà menés, établir un corpus des procédures mises en œuvre dans le cadre des SIRE pour définir et atteindre le niveau de qualité des travaux requis, dans un cadre de références qui sont précisés (dispositifs réglementaires, bonnes pratiques... etc). Ce corpus / cahier des procédures de conformité doit également prévoir les modalités pour être mis à niveau.

Cette démarche doit permettre ensuite de matérialiser à l'échelle de chaque SIRE ou dans un cadre consolidé à l'échelle multi-régionale, l'engagement des SIRE par exemple sous forme « d'agence de garantie », ainsi que mis en œuvre par des fédérations professionnelles au Royaume Uni³.

Pour limiter le coût et améliorer l'efficacité des procédures de contrôle de conformité, les entités publiques qui mettent en œuvre ou coordonnent les SIRE pourraient viser à obtenir un statut d'Organisme d'Evaluation de la Conformité, accrédité par le COFRAC. Elles seraient ainsi en charge d'appliquer sur le terrain le référentiel de conformité défini.

³ Voir : <https://ciga.co.uk/> ou bien encore : <http://www.swiga.co.uk/>. Ces agences concernent certains types de travaux et non une approche globale de la rénovation.

•

Action 2.3 - Expérimentation de dispositifs de mesure des consommations d'énergie (à compléter)

Contexte :

Les expérimentations menées telles que TicElec⁴ ou celles présentées par Resolis et le réseau Rappel sur le thème "Maîtrise de l'énergie : mesurer, suivre et maîtriser sa consommation d'énergie"⁵ montrent l'impact potentiellement important de mesure et d'informations des ménages sur leurs consommations.

La Régie Régionale du SPEE des Hauts de France est partenaire du programme Tableau de Bord de l'Habitat porté par le consortium Eco CO2, Fludia, Archos, CGI Business Consulting et Lutin Userlab.

TBH Alliance⁶ est une opération réalisée avec le concours des Investissements d'Avenir de l'État confiés à l'ADEME qui a pour objectif de tester différentes solutions de recueil d'informations et de communication sur les consommations électriques, dans le but de mesurer celles qui ont le plus grand potentiel d'économies d'énergie.

Les 70 premiers abonnés de la Régie du SPEE ont été intégrés au panel national de ce programme. La Régie a déjà commandé 400 dispositifs de mesure supplémentaires, pour diffuser plus largement la solution parmi les abonnés du SPEE notamment en copropriété. La Régie souhaite également étendre le suivi des consommations aux autres sources d'énergie : gaz, fioul, bois (voir la présentation du projet dans le cahier des annexes).

Objectif :

Minorer le coût de développement des dispositifs de mesure pour le SPEE et concevoir les développements à l'échelle de plusieurs SIRE.

Evaluer et sélectionner les solutions qui apportent le meilleur rapport entre pertinence des données, l'impact sur les ménages et le coût.

Action 2.4 - Conception d'un indicateur de "Bien-être énergétique" (A développer ultérieurement)

⁴ Cf. Communiqué de presse du CNRS du 4 septembre 2015 - Consommation électrique : plus on est averti, moins l'on consomme (CNRS/Université Nice Sophia Antipolis) : <http://www2.cnrs.fr/presse/communiqu/4187.htm>

⁵ La démarche d'ECO CO2 fait partie des expériences relevées <http://www.precarite-energie.org/Retours-d-experiences-sur-le-theme.html>

⁶ <https://www.projet-tbh.fr>

3 - Accès au capital / Refinancement

Action 3.1 - Diversifier les sources de financement de long terme grâce au développement des Obligations Vertes

Contexte :

Le développement du tiers-financement nécessite d'anticiper les difficultés liées à l'accroissement de la taille des bilans des Sociétés de Tiers-Financement (STF) au fur et à mesure du développement de l'activité.

La présente action permet de prendre le relais des **travaux du groupe de travail soutenu par l'ECF** avec la mise en œuvre opérationnelle d'instruments financiers qui supposent une coordination suivie des acteurs concernés :

- Les premiers opérateurs de tiers-financement ;
- Les conseils Régionaux qui sont en phase de constituer ou de préfigurer de tels opérateurs ;
- La Banque Européenne d'Investissement qui refinance les premiers opérateurs ;
- L'Anah et l'Ademe (en lien en particulier avec l'adaptation de l'offre de financement aux Seniors (voir Action 5.2), qui est aussi l'occasion d'établir un benchmark sur des mécanismes de garantie existant aux Etats-Unis et en Europe pour limiter le risque des prêteurs lorsque la vente du logement ne permet pas de couvrir la totalité du montant des prêts restant à rembourser (insuffisance d'actif) ;

Cette liste est susceptible de s'allonger, avec par exemple les représentants des groupes bancaires qui ont participé au GT sur le financement des rénovations énergétiques dans le secteur résidentiel, le réseau Procivis, la BPI qui participe au projet européen H2020 BuildInterest⁷ et souhaite dans ce cadre mettre en place de nouveaux instruments financiers à l'issue d'une analyse des freins et moteurs de l'investissement dans la construction durable.

Objectif :

Il s'agit de tester la faisabilité d'un fonds de dette auquel les STF pourraient céder sans recours leurs portefeuilles de prêts à long terme (qui pourrait être aussi ouvert aux banques, si elles souhaitent diversifier leur refinancement, pour pouvoir allonger la durée des financements proposés). **Ce fonds de dette dédié spécifiquement au financement de travaux énergétiquement performants, pourrait réaliser des émissions d'obligations vertes éligibles aux fonds labélisés « Transition écologique et énergétique pour le climat », que le gouvernement souhaite promouvoir.** Une première étape pourrait être de réaliser un placement privé sur le marché des ABS (*Asset Backed Securities*).

⁷ <http://buildinterest-project.eu/>

Cette exploration sera réalisée par étapes validées par des réunions intermédiaires des parties prenantes.

Projet : 3.1 Diversifier les sources de financement de Long Terme grâce au développement des Obligations Vertes								
Objectifs	Définir de façon de plus en plus détaillée un plan d'action pour que les différents acteurs puissent converger vers un refinancement avantageux des opérateurs de tiers-financement, à partir d'émission d'obligations labellisées en offrant à des investisseurs un reporting des impacts énergie / climat des travaux financés.							
Qui ?	Picardie Pass Rénovation, Energies Posit'IF, ARTEE, Bordeaux Métropole, Oktave							
Rôle du PUCA	Plateforme de concertation sur les conditions de faisabilité d'un fonds de dette multi-STF							
Projet	Explorer les thèmes suivants qui doivent converger vers l'identification des conditions de faisabilité d'une première opération de cession de créances (en termes de ressources consacrées à la structuration et de coût de revient global de l'opération) : - Thème 1 : Expression des besoins concernant la gestion matérielle des flux : convergence des systèmes d'information des Sociétés de Tiers-Financement pour livrer les données dans les conditions de fiabilité requise - Thème 2 : Description des processus d'origination des créances : converger vers des processus de sélection des risques, de gestion des échéanciers, de gestion des incidents et du contentieux comparables pour toutes les STF, afin de constituer des portefeuilles de créances aussi homogènes que possible - Thème 3 : Utiliser les résultats de l'Action 1.2 (Base de données commune pour alimenter le suivi des risques et les mesures d'impact) et rechercher toutes les possibilités d'établir des comparaisons avec des portefeuilles de prêts déjà existants, pour anticiper les probabilités de défaut et les pourcentages de pertes en cas de défaut, selon une catégorisation pertinente des d'emprunteurs - Thème 4 : clarifier les conditions dans lesquelles doivent être répartis les risques entre les STF et le fonds de dette, pour arriver au résultat souhaité : la sortie du bilan des STF des encours de créances cédées. L'atteinte de ce résultat peut s'établir selon des critères comptables (IFRS) et prudentiels (le taux de levier) - Thème 5 : Structuration d'un soutien public au stade des premières émissions : approfondir les conditions dans lesquelles pourraient apporter un soutien au fonds de dette alimenté par les STF : (i) le Fonds Européen des Investissements Stratégiques et (ii) à l'échelle nationale, le Fonds de Garantie pour la Rénovation Énergétique (FGRE). Prendre appui sur l'Action 3.2 (Coordonner le dialogue avec la BEI et la Commission Européenne pour faciliter l'utilisation des fonds européens) pour orienter également les fonds FEDER vers cet objectif. - Thème 6 : les conditions de structuration des dossiers puis de traçabilité qui satisfont aux critères du label « Transition écologique et énergétique pour le climat ».							
Contributions	Réalisations antérieures au Projet		Régie du SPEE de Picardie	Energies Posit'IF	ARTEE	Bordeaux Métropole	Oktave	Total
	Etudes externes :		- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Temps passé :		3 200 €	- €	- €	- €	- €	3 200 €
Livrables / Planning	Entretiens avec les parties prenantes sur les thèmes 3 4 et 5, note de synthèse, support de présentation,							02/11/2016
	Animation d'une réunion de 3 à 4 heures, compte-rendu et propositions pour préparer l'atelier suivant (à programmer début mars 2017)							03/02/2017
	Livraison des documents							03/02/2017
Ressources	AMO PUCA (BdC à valider):		Participants :					
	Vesta C&F	JxH	13	Régie du SPEE de Picardie	Energies Posit'IF	ARTEE	Bordeaux Métropole	Oktave
			11 700 €	1 280 €	1 280 €	2 120 €	1 200 €	3 600 €
								9 480 €

Description du projet (Phase 1) :



Action 3.2 - Coordonner le dialogue avec la BEI et la Commission Européenne pour faciliter l'utilisation des fonds européens (à compléter)

Action 3.3 - Co-conception d'outil de projection du risque de solvabilité et du risque de taux (à compléter)

Action 3.4 - Diversifier les sources de financement et favoriser la participation citoyenne grâce aux plateformes de crowdfunding (à développer ultérieurement)

4 - Faciliter l'équilibre économique de l'activité

Action 4.1 - Rendre plus efficace et plus fiable les programmes de rénovation énergétique grâce à la maquette numérique (à compléter)

Action 4.2 - Explorer le potentiel des contrats à impact social pour financer et développer l'activité des SIRE à destination des publics fragiles (à développer ultérieurement)

Action 4.3 - Mise à disposition d'une boîte à outil pour la phase d'approche des copropriétés (A développer ultérieurement)

Action 4.4 - Expérimentation du Fonds Local de la Rénovation énergétique pour simplifier l'intégration des subventions (à compléter)

Action 4.5 - Standardisation des formats de transmission aux banques des données concernant les projets de rénovation (à développer ultérieurement)

5 - Extension de l'offre des SIRE

Action 5.1 - Adaptation de l'offre des SIRE aux occasions des mutations immobilières en lien avec les réseaux bancaires et les professionnels de l'immobilier (A développer ultérieurement)

Action 5.2 - Adaptation des SIRE aux Seniors (à développer)

Contexte :

L'Ademe mène une étude sur un nouveau prêt remboursable *in fine* dérivé du prêt viager hypothécaire : le « Prêt Avance Mutation » (PAM), qui a été introduit par l'article 25 de la loi TE-CV. L'étude de l'ADEME vise à étudier les potentialités que représente le prêt avance mutation pour faciliter l'accès au financement pour la rénovation de logements de personnes âgées dans l'incapacité d'obtenir un prêt bancaire classique.

Action 5.3 - Extension de l'offre aux projets Adaptation d'une offre de type Conception-Réalisation aux copropriétés (à développer)

Contexte :

A la suite des ateliers 2 et 3 du programme, dédiés à la définition de nouveaux métiers - l'accompagnement des copropriétés, Conseils sur la réalisation de rénovations énergétiques de maisons individuelles – et à la phase du choix des entreprises et de la réalisation des travaux, Energies POSIT'IF a souhaité insérer dans le cadre du programme, le développement d'une variante de son offre de rénovation pour les copropriétés. Cette variante s'inscrit dans une vision globale du projet de rénovation et s'appuie sur l'utilisation de la maquette numérique pour les phases d'audit, de conception et de projet ainsi que sur l'utilisation de préfabrication en atelier ou en usine des composants pour la réalisation.

Action 5.4 - Extension de l'offre aux projets BEPOS (à développer ultérieurement)

6 – Communication - Consolidation à l'échelle pluri-régionale

Action 6.1 - Mémoire concernant les préconisations transversales à présenter à la DHUP (à développer ultérieurement)

Action 6.2 – Communication sur le programme

Contexte :

Un groupe d'experts du marché de la rénovation et de son financement, issus d'horizons divers (banques, professionnels de la rénovation, bureaux d'études, acteurs publics, représentants d'administrations centrale de l'Etat et de collectivités territoriales), s'est réuni de septembre 2015 à septembre 2016 avec le soutien de l'ECF (*European Climate Foundation*) pour analyser les freins, notamment financiers, au développement de la rénovation énergétique des logements. L'Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP FI) a également soutenu l'approfondissement des recommandations du groupe de travail, suite à ses travaux co-pilotés au niveau européen. Ce GT a permis aux collectivités et opérateurs précurseurs en matière de services intégrés ou coordonnés de rénovations énergétiques, de rencontrer des intervenants du secteur de la finance, en élargissant les contacts habituellement pris avec les réseaux de banque de détail aux métiers de la banque d'investissement. Cette dynamique a conduit le GT à formuler des recommandations pour apporter des financements de long terme aux rénovations énergétiques performantes des logements.

Ces recommandations seront approfondies et expérimentées dans le cadre du programme : les Actions 2.2 et 3.1 en particulier :

- développer de façon concertée des procédures de contrôle de la qualité et de la performance énergétique des travaux à l'échelle régionale, grâce aux réseaux de proximité établis avec les acteurs professionnels engagés,
- faciliter l'accès des particuliers à des financements de long terme, via les réseaux bancaires et les sociétés de tiers-financement (STF).

Les Assises Européennes de la transition énergétique sont le rendez-vous annuel incontournable des responsables des politiques publiques et des acteurs concernés par la transition énergétique. Les prochaines Assises se tiennent à Bordeaux du 24 au 26 janvier 2017. C'est l'opportunité de présenter la démarche du PUCA et de présenter les propositions qui visent à élargir l'offre de financements de long terme pour faciliter la réalisation de rénovations énergétiques qui représentent des investissements conséquents pour les particuliers.

Objectif :

Présenter le programme d'expérimentation comme la plateforme d'expérimentation qui permet aux collectivités d'élargir les pistes pour une structuration de financements adaptés des rénovations énergétiques, au-delà des contacts avec le secteur de la banque de détail.

Description du projet (Phase 1) :

Projet : 6.1 Mémorandum concernant les préconisations transversales à présenter à la DHUP									
Objectifs	Communiquer vis-à-vis des parties prenantes sur l'avancement du Programme d'expérimentation, diffuser les résultats et les propositions, intégrer de nouveaux axes d'expérimentation, de nouveaux partenaires								
Qui ?	Picardie Pass Rénovation, Energies Posit’IF, ARTEE, Bordeaux Métropole, Oktave								
Rôle du PUCA	Plateforme de suivi et diffusion de retours d'expérience sur les approches globales de la rénovation énergétique								
Projet	Présentation aux Assises Européennes de la transition énergétiques des propositions du groupe d’expert du marché de la rénovation et de son financement, soutenu par la European Climate Foundation (ECF) et de leur prolongement dans le cadre du programme du PUCA pour atteindre le stade d'expérimentations et de leur diffusion.								
Contributions	Réalisations antérieures au Projet		Régie du SPEE de Picardie	Energies Posit'IF	ARTEE	Bordeaux Métropole	REGION GRAND EST / OKTAVE	Total	
	Etudes externes :		- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	Temps passé :		- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Livrables / Planning	Proposition de format pour la conférence, échanges avec Bordeaux Métropole, les participants potentiels, le PUCA							16/11/2016	
	Support de présentation écrite de la conférence à insérer dans le "booklet" des Assises de la Transition Energétique							16/11/2016	
	Assemblage du panel des intervenants de la conférence							27/12/2016	
	Mailings et relance pour atteindre une audience de 150 personnes							20/12/2016	
	Organisation de la conférence, modération, restitution							20/01/2017	
Ressources	AMO PUCA (BdC à valider):		Participants :						
	Vesta C&F	JxH	7	Régie du SPEE de Picardie	Energies Posit'IF	ARTEE	Bordeaux Métropole	REGION GRAND EST / OKTAVE	Total
	6 300 €		1 280 €	2 560 €	1 000 €	4 320 €	720 €	9 880 €	